

Le 15 juin 2020

Par courriel et SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de révision du Coordonnateur de la fiabilité de la décision
D-2018-149 (R-3952-2015)
Votre référence : R-4073-2018 - Notre référence : R056854 JOT**

Chère consoeur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** ») procède par la présente au suivi de la décision D-2020-052 (la « **Décision** »).

Il dépose ainsi dans le présent dossier une version complète du Registre, dans sa version française et anglaise, intégrant la suspension de l'inscription au Registre du Poste Plateau à titre d'installation de transport et de l'inscription au Registre de la classification de Boralex et de toute autre entité affiliée à Boralex au titre de propriétaire d'installation de transport (TO), telle que prononcée par la Décision, comme pièce **HQCF-1, documents 1 et 2**, ainsi qu'une liste des pièces.

Tel que mentionné dans sa communication du 11 juin dernier, le Coordonnateur indique qu'afin d'éviter que plusieurs versions différentes du Registre ne soient déposées de façon concomitante, le Coordonnateur dépose également simultanément dans les dossiers R-4095-2019 Phase 2 et R-4120-2020 le Registre qui reflète donc également les suivis de décision D-2020-065 et D-2020-062.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL
JC /jl